

Projet de réaménagement de la mine de Tent Mountain – Sommaire des questions

Le présent document fournit un résumé global des enjeux présentés à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) à propos du projet de réaménagement de la mine de Tent Mountain (le projet) pendant la période de consultation publique sur la description initiale du projet présentée par Montem Resources Alberta Operations Ltd (le promoteur). Les enjeux présentés pendant cette période de consultation reflétaient généralement les préoccupations soulevées pendant le processus de demande de désignation. Les observations originales sont affichées sur le Registre canadien d'évaluation d'impact (numéro de référence 81436). Les enjeux soulignent les besoins de renseignements pour appuyer la décision de l'Agence sur la question de savoir si une évaluation d'impact en vertu de l'article 16 de la *Loi sur l'évaluation d'impact* est nécessaire et, le cas échéant, éclairer les documents de l'étape préparatoire et une évaluation plus poussée.

Accidents et défaillances
Effets potentiels sur la faune, les espèces de la flore indigène, ainsi que le poisson et l'habitat du poisson, y compris la truite fardée versant de l'Ouest, découlant de fuites ou de débordements de contaminants, comme le sélénium et la calcite, et la contamination du milieu environnant, notamment du lac Crowsnest.
Éclaircissements sur la prévention des déversements, l'état de préparation, les mesures et les systèmes d'intervention, les capacités d'intervention et les plans de gestion d'urgence qui seront mis en œuvre.
Effets négatifs potentiels sur la qualité de l'air, la qualité de l'eau, la faune et l'habitat faunique en raison des rejets accidentels de concentrations élevées d'ammoniac, d'hydrocarbures et d'autres contaminants dans les plans et les cours d'eau environnants.
Éclaircissements sur l'approche prévue pour intervenir en cas de rejets de matières dangereuses, notamment pendant le transport, et les effets potentiels connexes sur l'environnement et les groupes autochtones, y compris sur la santé et la sécurité des peuples autochtones et l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles.
Éclaircissements sur la stabilité du bassin de retenue existant qui se déverse dans le ruisseau Tent et se jette dans le ruisseau Michel et l'approche prévue pour l'atténuation en cas de défaillance, y compris l'atténuation des effets sur le lac Koocanusa.
Milieu acoustique
Éclaircissements sur les augmentations potentielles des niveaux de bruit ambiant découlant de l'utilisation de machines, des activités de construction et d'exploitation et de l'augmentation du trafic pendant les étapes de construction et d'exploitation du projet, si les évaluations du bruit sont entreprises à des emplacements de récepteurs humains pertinents, et sur toute mesure d'atténuation proposée pour les effets sur les niveaux de bruit et de vibration.
Autres moyens de réaliser le projet
Éclaircissements sur les autres options de plan minier pour réaliser le projet proposé.
Solutions de rechange au projet
Éclaircissements sur les raisons d'être et la nécessité du projet, ainsi que les solutions de rechange qui sont réalisables sur les plans technique et économique, y compris les solutions de rechange pour la production d'acier à faible teneur en carbone.

Environnement atmosphérique
Éclaircissements sur les changements potentiels à la qualité de l'air attribuables à la poussière, la matière particulaire, aux sous-produits de combustion des combustibles, aux émissions d'oxydes de soufre, d'oxydes d'azote, de monoxyde de carbone, de composés organiques volatils et d'autres hydrocarbures, matières particulaires, métaux et composés aromatiques polycycliques. Éclaircissements sur leur dépôt dans les milieux environnants, les effets potentiels négatifs résultants locaux et régionaux et les effets cumulatifs sur la santé humaine, les écosystèmes terrestres et aquatiques, ainsi que les normes d'évaluation des effets potentiels des projets sur la qualité de l'air et les mesures d'atténuation prévues.
Éclaircissements sur les sources d'émissions potentielles et les polluants atmosphériques qui devraient être émis en raison du projet et les effets potentiels sur la qualité de l'air ambiant de la région, y compris les activités minières, le traitement (concassage et broyage) et les activités liées à la combustion, y compris le transport.
Éclaircissements sur le potentiel que les contaminants atmosphériques liés au projet se déposent dans les plans d'eau avoisinants et les effets potentiels connexes sur les eaux de surface.
Éclaircissements sur les mesures d'atténuation prévues pour traiter les effets potentiels du projet liés à l'augmentation des concentrations de particules fugitives et de matières particulaires.
Changements climatiques et émissions de gaz à effet de serre
Éclaircissements sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) du projet et la contribution aux changements climatiques conformément à l'évaluation stratégique des changements climatiques (ESCC ¹), en tenant compte de l'objectif à long terme du gouvernement du Canada d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et une description des mesures d'atténuation planifiées, des technologies et des pratiques exemplaires à utiliser, y compris les mesures envisagées pour réduire les émissions de GES du projet de façon régulière.
Nécessité d'avoir une estimation des émissions nettes de GES annuelles maximales pour chaque phase du projet, y compris une ventilation de chacun des termes de l'équation 1 de l'ESCC et la méthodologie, les facteurs d'émission et les hypothèses utilisées (section 4.1.1 de l'ESCC).
Effets potentiels sur les puits de carbone (p. ex., les zones forestières, les prairies et les terres humides) et répercussions pour les changements climatiques conformément à la section 4.1.2 de l'ESCC.
Éclaircissements sur la façon dont les rejets de méthane seront atténués durant les activités minières.
Éclaircissements sur la façon dont les changements climatiques peuvent nuire à la réussite de la remise en état et de la revégétalisation de la zone du projet après l'exploitation et comment ces effets seront gérés et atténués.
Éclaircissements sur la façon dont les émissions de GES ont été prises en compte en tant que critère dans le choix des autres moyens de réaliser le projet et des solutions de rechange.
Effets cumulatifs
Éclaircissements sur le contenu et la portée de l'évaluation des effets cumulatifs, y compris si l'évaluation comprend d'autres concessions et projets de charbon dans la région sous la responsabilité et le contrôle du promoteur ou que ce dernier prévoit de mettre en valeur.

¹ Gouvernement du Canada. 2020. Évaluation stratégique des changements climatiques. Disponible à l'adresse <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/evaluation/evaluations-strategiques/changements-climatiques.html>

Effets cumulatifs potentiels sur la santé et le bien-être humains attribuables à l'augmentation des concentrations de poussière et de contaminants atmosphériques dans l'environnement atmosphérique en raison des activités du projet.
Effets cumulatifs potentiels sur la faune et son habitat, y compris une réduction de la densité de la population faunique, une détérioration de la santé de la faune, la perte et la fragmentation de l'habitat et l'émission de contaminants, en particulier de sélénium, découlant du projet.
Éclaircissements à propos du potentiel d'effets cumulatifs sur le poisson et l'habitat du poisson dans la zone d'étude régionale, y compris la rivière Crowsnest, incluant la prise en compte des facteurs de stress actuels pour les populations de poissons attribuables au tournis et aux effets des changements dans les niveaux de nutriments, la température de l'eau, l'écoulement de surface, les paramètres de qualité de l'eau (p. ex., conductivité) et la sédimentation.
Effets cumulatifs potentiels sur l'industrie touristique et les utilisations récréatives dans la région du fait des activités du projet et des effets connexes sur l'environnement.
Effets cumulatifs potentiels du projet sur le ruisseau Michel, la rivière Elk, la vallée Elk, le lac Crowsnest et la rivière Old Man.
Éclaircissements sur les effets cumulatifs potentiels sur la capacité des groupes autochtones d'exercer leurs droits ancestraux ou issus de traités, y compris les générations actuelles et futures, découlant des activités du projet en combinaison avec d'autres projets et activités dans la région, notamment le projet de charbon Michel.
Éclaircissements sur la question de savoir si les effets du site minier d'origine, y compris les répercussions sur les droits ancestraux ou issus de traités, seront pris en compte dans l'évaluation des effets cumulatifs.
Éclaircissements sur la contribution du projet à la perte cumulative de terres non perturbées dans la région, les limitations d'accès à l'empreinte du projet, les utilisations concurrentes des terres dans la région, l'enlèvement du bois et des forêts, l'évitement de zones ou de ressources en raison d'une contamination réelle ou perçue, les perturbations sensorielles ou la présence de travailleurs et les effets sur les poissons, la faune et les espèces végétales d'importance culturelle.
Éclaircissements sur la question de savoir si les conditions écologiques dans les territoires visés par les traités peuvent soutenir les modes de vie traditionnels des peuples autochtones étant donné les effets cumulatifs existants dans la région en combinaison avec les effets potentiels du projet.
Conditions économiques et sociales
Éclaircissements sur la viabilité économique du projet, y compris la manière dont un passage potentiel à des solutions de rechange pour la production d'acier à faible teneur en carbone peut avoir une incidence sur la viabilité économique.
Éclaircissements sur les avantages économiques et sociaux potentiels à long terme du projet pour les Albertains, y compris les détails de l'analyse coûts-avantages.
Éclaircissements à propos des effets potentiels du projet sur l'industrie touristique, les loisirs et l'agriculture dans la zone du projet et la région environnante découlant des activités du projet et des effets connexes sur l'environnement.
Éclaircissements à propos des effets potentiels du projet sur l'économie locale, y compris les valeurs immobilières et les taux d'emploi.
Éclaircissements sur la quantité et la qualité des réserves de charbon qui seraient mises en valeur dans le cadre du projet.
Effets de l'environnement sur le projet

Effets potentiels sur le projet, y compris les dommages aux infrastructures du projet et la défaillance de celles-ci, attribuables aux inondations et aux feux de forêt incontrôlés, et les effets connexes sur l'environnement, y compris les rejets accidentels de contaminants.
Éclaircissements sur la probabilité et l'ampleur des inondations potentielles dans la région.
Possibilité que des effets liés aux changements climatiques sur les conditions de référence dans la zone du projet, tels que des changements possibles dans les précipitations et les températures moyennes et extrêmes, les phénomènes météorologiques extrêmes et les conditions environnementales connexes, endommagent les infrastructures du projet ou en causent la défaillance, entraînant des effets sur l'environnement.
Éclaircissements sur la vitesse maximale des vents qui peuvent souffler dans la région, y compris les rafales, et la probabilité que les vents et les rafales causent des dommages aux infrastructures du projet et leur défaillance et qu'ils entraînent des effets dans l'environnement et sur la santé et la sécurité humaines.
Territoire domanial
Effets potentiels sur le territoire domanial, comme la Réserve fédérale de charbon située près de la zone du projet.
Poisson et habitat du poisson
Effets potentiels du projet sur le poisson et l'habitat du poisson, y compris les espèces d'importance pour les nations autochtones, les invertébrés aquatiques et les espèces aquatiques en péril, comme l'omble à tête plate et la truite fardée versant de l'Ouest. Inclure les effets potentiels sur les habitudes de déplacement, les populations de poissons, la mortalité des poissons et la santé des poissons attribuables aux effets sur la qualité de l'eau, y compris l'augmentation des concentrations de sélénium dans les plans d'eau à proximité, et la bioaccumulation de sélénium et d'autres contaminants, et la détérioration, la perturbation ou la destruction de l'habitat du poisson.
Éclaircissements sur les mesures d'atténuation propres au site qui seront mises en œuvre pour éviter et atténuer les effets sur le poisson et l'habitat du poisson.
Effets potentiels du projet sur les invertébrés benthiques et besoin d'études de référence sur les invertébrés benthiques afin d'élaborer une mesure de référence appropriée pour surveiller les effets sur le poisson et l'habitat du poisson.
Éclaircissements à propos des effets potentiels sur le poisson et l'habitat du poisson découlant de l'introduction potentielle d'espèces aquatiques envahissantes et de maladies, telles que le tournis.
Besoin de renseignements concernant les effets potentiels sur le poisson et l'habitat du poisson pour appuyer une demande d'autorisation en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> pour le projet.
Programmes de suivi et de contrôle
Besoin d'un solide programme de surveillance des eaux de surface et des eaux souterraines pour surveiller les effets du projet sur la qualité de l'eau et les concentrations de contaminants et éclaircissements sur le programme de surveillance détaillé de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, y compris la façon dont le sélénium sera surveillé et les critères qui seront utilisés pour la spéciation et les formes organiques totales dissoutes du sélénium.
Éclaircissements sur la manière dont les peuples autochtones participeront aux activités de suivi et de surveillance du projet.
Éclaircissements sur les plans de gestion adaptative proposés, y compris la façon dont le besoin d'une gestion adaptative sera surveillé, les mesures d'urgence qui seront mises en œuvre et comment le public et les peuples autochtones seront mobilisés à l'égard des mesures d'urgence proposées.
Généralités – Description de projet

Éclaircissements sur la conception des installations de stockage de roches minières, y compris la source et le type de matériau fin pour le revêtement ou la superposition et le type de placement.
Éclaircissements sur la façon dont l'évitement des espèces végétales et fauniques sensibles et la minimisation des perturbations de surface seront priorisés lors de la finalisation du plan minier.
Éclaircissements sur l'emplacement des collectivités autochtones, y compris les terres de réserve, par rapport à la zone du projet et le besoin d'une carte pour représenter ces renseignements.
Nécessité d'avoir des détails et du contexte supplémentaires concernant les études mentionnées dans la description initiale du projet, y compris un résumé de ces études et un lien vers toutes les études accessibles au public.
Éclaircissements sur la façon dont les études liées à l'évaluation des impacts environnementaux de la mine précédente servant à éclairer le projet actuel sont toujours applicables et, si elles sont appliquées, comment le promoteur vérifiera que ces études sont toujours applicables.
Éclaircissements sur la façon dont le charbon sera expédié vers le marché et les effets environnementaux, sanitaires, économiques et sociaux connexes de ce mode de transport, y compris les effets cumulatifs.
Besoin d'une évaluation de l'aléa sismique et d'une évaluation de la stabilité des glissements de terrain et des pentes en ce qui concerne les activités du projet.
Santé humaine et bien-être
Effets potentiels sur la santé mentale et physique des résidents et des visiteurs de la zone locale et régionale.
Effets potentiels sur la qualité des sources d'eau potable attribuables à la lixiviation de contaminants, comme le sélénium, dans les ressources en eau de surface et en eau souterraine et effets connexes sur la santé humaine.
Effets potentiels sur la santé humaine et les récepteurs écosystémiques sensibles attribuables à la dégradation locale et régionale de la qualité de l'air ambiant découlant des activités du projet, notamment le terrassement, le défrichage, le dynamitage, le concassage et le transport, qui peuvent introduire de la matière particulaire (c.-à-d. de la poussière et de la suie) dans le milieu atmosphérique.
Éclaircissements sur l'emplacement et le type de récepteurs humains potentiels dans la zone locale et régionale, y compris les résidences et les emplacements des récepteurs humains sensibles (c.-à-d. les écoles, les complexes pour retraités ou les maisons de repos) et le besoin de cartes et de diagrammes indiquant l'emplacement de ces récepteurs par rapport à l'emplacement du projet et d'une évaluation des risques pour la santé humaine qui contient tous les contaminants pertinents, les voies d'exposition potentielles et les emplacements des récepteurs.
Effets potentiels sur la santé humaine attribuables à l'exposition à des substances chimiques et au bruit liés aux activités du projet.
Éclaircissements sur le potentiel pour les collectivités situées à proximité du projet d'être exposées à un risque accru de maladies cardiovasculaires, de cancers, de maladies respiratoires et d'autres problèmes de santé.
Participation et consultation des Autochtones et des intervenants
Nécessité d'une collaboration et d'une mobilisation des groupes autochtones dans l'élaboration des plans du projet, y compris la conception finale du projet, les mesures d'atténuation et les plans de remise en état, les autres moyens de réaliser le projet et les solutions de rechange.

Éclaircissements sur les groupes autochtones qui ont indiqué souhaiter être consultés sur le projet ou qui ont exprimé des préoccupations concernant les effets potentiels du projet sur leurs collectivités.
Nécessité d'une description des efforts de mobilisation des Autochtones à ce jour auprès des groupes autochtones potentiellement touchés, vérifiés par les groupes autochtones et comprenant une description des résultats de ces activités de mobilisation et un résumé des préoccupations soulevées à ce jour.
Nécessité d'une consultation et d'une mobilisation adéquates, menées en temps opportun, de manière efficace, réactive, transparente, accessible, prévisible, juste, flexible et respectueuse tout au long du processus d'évaluation d'impact, y compris le soutien à la capacité de participer des groupes autochtones.
Nécessité que des études sur l'usage traditionnel des terres soient menées par les groupes autochtones pour évaluer les effets du projet sur les peuples autochtones, y compris un financement et des ressources adéquats pour que les groupes autochtones mènent ces études et participent aux activités de mobilisation.
Savoir autochtone
Besoin d'une prise en compte et d'une réflexion sur les visions du monde et le savoir autochtone propres aux Premières Nations.
Éclaircissements sur la manière dont le savoir autochtone a été ou sera intégré dans les études de base et l'évaluation des effets pour le projet.
Usage courant des terres et des ressources, par les peuples autochtones, à des fins traditionnelles
Effets potentiels sur l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles, les droits ancestraux ou issus de traités et les pratiques culturelles et spirituelles des peuples autochtones, y compris leur lien avec la terre, par la perte ou la dégradation de terres non perturbées dans l'empreinte du projet.
Éclaircissements sur les espèces d'importance culturelle pour les groupes autochtones qui sont ou peuvent être présents dans la zone du projet.
Effets potentiels sur les sites spirituels, les sources de ballots d'objets rituels et les espèces végétales et fauniques sacrées pour les peuples autochtones et utilisés à des fins médicinales et rituelles.
Évitement potentiel des zones actuellement utilisées pour l'exercice de pratiques et de droits traditionnels et culturels en raison d'effets réels ou perçus sur la qualité de l'air, y compris les odeurs liées aux activités du projet.
Éclaircissements à propos des effets potentiels sur l'esthétique visuelle, les paysages culturels, l'esprit des lieux dans le paysage et l'expérience sur le paysage des peuples autochtones.
Éclaircissements sur la manière dont l'accès des peuples autochtones à la zone du projet pour pratiquer des activités traditionnelles sera maintenu durant la construction, l'exploitation et la désaffectation du projet.
Santé et bien-être des peuples autochtones
Effets potentiels sur la santé de la faune, la santé du poisson et la qualité des aliments traditionnels, y compris les plantes, découlant de l'ingestion et de la bioaccumulation du sélénium et d'autres contaminants dans l'eau ou l'air rejetés par le projet, et les effets subséquents sur la santé des peuples autochtones attribuables à la consommation et l'utilisation de ces ressources.
Effets potentiels du projet et effets cumulatifs sur la capacité des peuples autochtones à accéder aux aliments et aux ressources traditionnels, y compris par le biais d'effets sur l'habitat faunique, les ressources terrestres et les parcours de déplacement de la faune.

Effets potentiels sur la santé et le bien-être des peuples autochtones découlant des effets du projet sur le sélénium ou d'autres contaminants dans l'eau potable dans le bassin versant de la rivière Oldman et dans d'autres cours et plans d'eau de la région.
Effets potentiels sur la santé des peuples autochtones dans la zone locale et régionale, en particulier les collectivités situées sous le vent du projet, des émissions de contaminants atmosphériques attribuables aux vents fréquents et extrêmes dans Crowsnest Pass.
Éclaircissements sur la façon dont les effets potentiels sur les conditions sanitaires, sociales et économiques des peuples autochtones ont été pris en compte.
Droits des peuples autochtones
Impacts potentiels sur les territoires traditionnels des groupes autochtones potentiellement touchés et sur la capacité des peuples autochtones à exercer leurs droits ancestraux ou issus de traités du fait des effets potentiels du projet sur les sites d'importance et la quantité et la qualité des ressources d'importance pour la pratique de ces activités, comme le poisson, la faune, les plantes et l'eau; effets sur la capacité des peuples autochtones à transmettre leur langue, leur culture et leurs connaissances aux générations futures et effets sur les sites spirituels et les paysages.
Nécessité d'une consultation et d'une mobilisation appropriées auprès des peuples autochtones potentiellement touchés pour comprendre les effets potentiels du projet sur leurs droits ancestraux ou issus de traités.
Effets potentiels sur les droits ancestraux ou issus de traités découlant des effets sur le bassin versant de la rivière Oldman, qui est la source d'eau de nombreuses terres de réserve et est souvent utilisé pour l'exercice des droits par les peuples autochtones.
Nécessité de reconnaître que les droits issus de traités et, par conséquent, le potentiel d'impacts sur les droits issus de traités s'étendent à toutes les terres domaniales inoccupées pour lesquelles les Premières Nations possèdent un droit d'accès.
Besoin de tenir compte des critères et des renseignements au-delà des études sur l'usage traditionnel des terres dans l'évaluation des répercussions sur les droits ancestraux ou issus de traités, y compris la disponibilité des terres et des ressources pour l'exercice des droits; l'utilisation des seuils ou des critères qui décrivent les niveaux ou les conditions relativement à la capacité d'une collectivité autochtone d'exercer véritablement ses droits; et le besoin de consulter et de mobiliser les groupes autochtones pour comprendre leurs points de vue sur les répercussions potentielles sur leurs droits.
Effets potentiels sur l'intégrité écologique et la durabilité des zones dans et autour de la zone du projet qui sont actuellement utilisées pour la pratique des droits ancestraux ou issus de traités, qui peuvent perturber l'exercice significatif des droits ancestraux ou issus de traités pour les générations actuelles et futures.
Nécessité de tenir compte du fait que l'emplacement proposé pour le projet est actuellement utilisé par plusieurs groupes autochtones, y compris la Première Nation des Pieds-Noirs, pour la pratique de droits ancestraux ou issus de traités.
Conditions sociales et économiques des peuples autochtones
Éclaircissements sur le nombre et la proportion des possibilités d'emploi et de contrats directes ou indirectes qui seront générées par le projet et disponibles pour les peuples et les entreprises autochtones, ainsi que la détermination du risque que pose l'arrivée de travailleurs temporaires dans la collectivité.
Éclaircissements sur la manière dont la durabilité culturelle a été prise en compte dans l'évaluation des effets potentiels sur les groupes autochtones.

Éclaircissements à propos des effets économiques et sociaux potentiels du projet sur les groupes autochtones, à l'aide de l'Indice de bien-être des communautés ² .
Patrimoine spirituel, naturel et culturel des peuples autochtones
Effets potentiels sur les ressources du patrimoine spirituel, naturel et culturel des peuples autochtones, y compris les lieux de cérémonie et de sépulture des peuples autochtones et les ressources archéologiques dans le col de Tent Mountain.
Éclaircissements sur la façon dont les groupes autochtones seront mobilisés de manière significative pour éclairer l'évaluation des effets potentiels du projet sur le patrimoine spirituel, naturel et culturel des peuples autochtones, y compris l'emplacement des sites d'importance qui peuvent être touchés.
Besoin de préserver et de protéger les ressources historiques d'importance pour les groupes autochtones découvertes dans l'empreinte du projet, d'aviser les groupes autochtones des découvertes fortuites et de rendre ces ressources aux collectivités autochtones.
Oiseaux migrateurs et leur habitat
Éclaircissements sur le potentiel pour les composantes du projet, y compris l'éclairage du site, d'attirer des oiseaux migrateurs vers le site du projet la nuit ou dans des conditions de mauvaise visibilité et le potentiel de blessure ou de mort d'oiseaux migrateurs du fait de collisions avec des structures éclairées ou leurs structures de support verticales.
Effets potentiels sur les oiseaux migrateurs, notamment en raison de l'altération ou de la fragmentation de l'habitat, de l'évitement de l'habitat à cause du bruit, des vibrations et de la lumière attribuables au projet, de la perte d'accès aux sites de nidification à cause du défrichage, des taux de mortalité accrus, des effets sur la santé attribuables à l'exposition à des substances nocives, des perturbations sensorielles, de la perte de ressources alimentaires, des effets sur les cycles de reproduction et d'hibernation, des changements dans les relations prédateur/proie et des obstacles aux déplacements.
Remise en état
Nécessité d'une remise en état et d'une revégétalisation en temps opportun à la capacité équivalente des terres avant la perturbation, y compris une mobilisation des peuples autochtones à propos du plan de remise en état proposé et des plans de fermeture efficaces assujettis aux exigences législatives actuelles.
Éclaircissements sur les plans de remise en état proposés pour la zone du projet, y compris la façon dont les industries voisines et les usages des terres, notamment pour l'agriculture, le tourisme, les loisirs, l'élevage et les utilisations autochtones seront prises en compte.
Éclaircissements sur la façon dont le sol sera récupéré et géré tout au long de la durée de vie du projet afin d'être utilisé dans le cadre d'une remise en état.
Espèces en péril, faune terrestre et leur habitat
Effets potentiels sur la faune, y compris les espèces d'importance pour les peuples autochtones et les espèces en péril (c.-à-d. le grizzli et la truite fardée versant de l'Ouest) et leur habitat, y compris les effets sur la santé de la faune de l'augmentation des concentrations de contaminants dans l'environnement atmosphérique et les plans d'eau de surface fréquentés par la faune, les rejets ou les déversements accidentels de contaminants, la fragmentation, la perte et l'altération de l'habitat, les changements aux processus géomorphologiques (p. ex., la sédimentation), l'augmentation des taux de mortalité, l'évitement de l'habitat, la perturbation sensorielle et les changements aux parcours de déplacement.
Effets potentiels sur la faune et les espèces en péril en raison des effets du projet sur le parc provincial Castle Wildland, qui est une zone importante pour la protection et la préservation

² L'Indice de bien-être des communautés (sac-isc.gc.ca) : <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100016579/1557319653695>

de la faune et des espèces de poissons, y compris les espèces en péril telles que la truite fardée versant de l'Ouest et leur habitat.
Effets potentiels sur les espèces végétales indigènes d'importance pour les peuples autochtones et les espèces en péril (c.-à-d. le pin flexible et le pin à écorce blanche) attribuables aux activités du projet, comme le défrichage et l'enlèvement du bois.
Effets potentiels sur les zones écosensibles, les zones d'importance pour la conservation et les zones d'importance pour les peuples autochtones.
Effets potentiels sur la faune juvénile qui est particulièrement sensible aux contaminants.
Éclaircissements sur la nature et l'étendue des effets potentiels sur les espèces en péril, notamment le grizzli, le carcajou, le pin à écorce blanche et le pin flexible, y compris le nombre d'individus touchés, et les mesures d'atténuation, de compensation, de suivi et de surveillance pour traiter les effets.
Effets potentiels sur les prairies en voie de disparition près de la zone du projet qui fournissent un habitat important pour le mouflon d'Amérique, une espèce d'importance pour les groupes autochtones.
Effets potentiels sur le flux génétique des populations d'espèces en péril attribuables à la perte, la fragmentation, l'altération et l'évitement de l'habitat, ainsi qu'aux changements aux parcours de déplacement.
Éclaircissements sur les types d'études qui seront entreprises pour identifier les espèces végétales rares et les efforts qui seront entrepris pour éviter de toucher ces espèces.
Éclaircissements sur les méthodes d'enquête qui seront utilisées pour recueillir des données de base sur la présence et l'abondance des espèces en péril et leur habitat.
Éclaircissements sur les méthodes qui seront utilisées pour le déboisement et les effets potentiels sur la biodiversité et les espèces d'importance culturelle.
Effets transfrontaliers
Effets potentiels du projet et les effets cumulatifs sur la qualité et la quantité d'eau dans les plans et les cours d'eau situés à l'extérieur du Canada et de l'Alberta, y compris le lac Koochanusa, la rivière Kootenai et les plans et les cours d'eau partagés entre les États-Unis, la Colombie-Britannique et l'Alberta, en raison des activités du projet et des effets sur le poisson et l'habitat du poisson dans ces plans et cours d'eau.
Effets potentiels sur la qualité de l'air à l'extérieur de l'Alberta et du Canada et éclaircissements sur le besoin d'une notification atmosphérique transfrontalière conformément à l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air.
Éclaircissements sur les composantes ou les activités du projet qui se dérouleront à l'extérieur de l'Alberta et le besoin d'une évaluation de tout effet transfrontalier potentiel qui en découle.
Groupes de populations vulnérables (analyse comparative entre les sexes plus)
Éclaircissements sur le risque que le projet entraîne une augmentation de la violence sexiste et les moyens d'atténuer et d'éviter ces effets.
Éclaircissements sur la façon dont le projet aurait un impact différent sur divers groupes de personnes en ce qui concerne les facteurs de santé pertinents, y compris des données suffisamment ventilées afin de déterminer les effets pour chaque groupe.
Éclaircissements sur les conditions sanitaires, sociales et économiques et les effets potentiels du projet sur les agglomérations avoisinantes, y compris les populations et les employés non autochtones.
Effets potentiels sur les peuples autochtones liés à la violence sexiste, à la discrimination et au patrimoine culturel.
Éclaircissements sur les lacunes dans les données quantitatives et qualitatives et les mesures qui seront entreprises pour réduire ces lacunes concernant les peuples autochtones, les femmes, les personnes à faible revenu, les personnes sous-employées ou

sans emploi, les personnes handicapées, les aînés et les groupes systématiquement marginalisés.
Éclaircissements sur l'engagement du promoteur à promouvoir l'égalité, la justice sociale et un changement positif.
Nécessité de procéder à une analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) afin de déterminer les principaux enjeux liés aux écarts entre les sexes et d'autres disparités, et de cerner des mesures d'atténuation pour réduire ces enjeux, y compris un cadre de mise en œuvre de l'ACS+.
Éclaircissements sur les obstacles à l'égalité pour divers groupes à l'égard de la prise de décisions, de la participation, de l'accès et du contrôle des ressources.
Déchets et gestion des déchets
Effets potentiels sur la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines attribuables au rejet de déchets miniers, y compris des eaux usées, des produits chimiques et d'autres déchets.
Effets potentiels sur la qualité des eaux souterraines découlant des eaux d'infiltration provenant des zones d'élimination des déblais et des ouvrages de retenue d'eaux usées.
Éclaircissements sur les bilans hydriques à l'échelle du site durant l'exploitation et à la fermeture qui rendent compte de toute l'eau de contact produite, les estimations de la qualité prévue de l'eau de contact et les estimations de la qualité de l'eau traitée, et les plans pour les dérivations des eaux de surface, les couvertures de stériles, les enrochements saturés, le traitement de l'eau et les emplacements des rejets pendant l'exploitation et la fermeture.
Éclaircissements sur la manière dont le processus du séchage mécanique éliminera la nécessité d'un bassin de résidus.
Éclaircissements sur la durée du traitement de l'eau nécessaire et la faisabilité économique du maintien du traitement pendant cette période.
Eaux souterraines et eaux de surface
Éclaircissements sur les mesures proposées pour atténuer les effets sur la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines en raison de la lixiviation du sélénium des zones précédemment exploitées sur le site du projet.
Effets potentiels sur les utilisateurs des eaux de surface et des eaux souterraines en aval attribuables au projet, y compris les utilisations agricoles.
Éclaircissements sur les mécanismes potentiels de pénétration du sélénium dans les ressources en eau de surface et en eau souterraine et les effets associés sur l'environnement, y compris les effets à l'extérieur du Canada et de la province de l'Alberta, et les effets cumulatifs sur l'environnement terrestre, la neutralisation des eaux de drainage, la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, la faune, le poisson, les oiseaux migrateurs et les plantes.
Effets potentiels sur la qualité et le débit des eaux de surface et des eaux souterraines, les interactions entre les eaux de surface et les eaux souterraines et les régimes hydrologiques des cours et des plans d'eau attribuables aux activités minières, à l'infiltration de sélénium, de calcite et d'eau de contact chargée de métaux lourds, au dépôt de contaminants atmosphériques dans les eaux de surface, et au rabattement potentiel de la nappe phréatique ainsi qu'aux réductions du volume d'écoulement des eaux souterraines.
Éclaircissements sur le risque que le projet ait une incidence sur le moment du dégel printanier régional et la gravité des inondations.
Effets potentiels sur les pentes sud-est des montagnes Rocheuses, qui sont désignées comme étant une région écologiquement sensible et qui servent de cours supérieur pour le bassin de la rivière Oldman.

Éclaircissements sur le pourcentage d'eau que Tent Mountain contribue au barrage Oldman afin de comprendre les effets potentiels sur la quantité d'eau de surface en aval.
Effets potentiels sur les zones de réalimentation des eaux souterraines, et donc sur la quantité et le débit des eaux souterraines, attribuables à l'excavation.
Effets potentiels sur les interactions entre les eaux de surface et les eaux souterraines, y compris les effets sur les débits de base et la température dans les cours d'eau à proximité, et les effets connexes sur le poisson et l'habitat du poisson, y compris les effets sur l'habitat essentiel des espèces aquatiques en péril dans le bassin versant de la rivière Crowsnest (c.-à-d. la truite fardée versant de l'Ouest) et le bassin versant de la rivière Castle (c.-à-d. la truite fardée versant de l'Ouest et l'omble à tête plate).
Éclaircissements sur la façon dont les effets potentiels sur la qualité de l'eau seront évalués, y compris des renseignements sur la méthodologie et les facteurs à évaluer, et la nécessité de prendre en compte les effets potentiels de la sédimentation sur la qualité des eaux de surface.
Effets potentiels sur la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines attribuables à l'exposition de roches sulfurées à l'air et à l'eau du fait des activités minières, ce qui peut favoriser le drainage rocheux acide et la lixiviation des métaux, comme le sélénium.
Éclaircissements sur les mesures d'atténuation proposées pour éviter ou traiter les effets potentiels du projet sur les ressources en eau de surface et en eau souterraine, y compris une description de toutes les meilleures technologies disponibles.
Besoin d'un modèle conceptuel relatif au sélénium, y compris toutes les sources importantes de sélénium, les mesures d'atténuation pour limiter les rejets de sélénium tout au long du cycle d'exploitation minière et les effets potentiels du rejet de tout sélénium résiduel, notamment les effets associés à la bioaccumulation dans les sédiments, la faune et le poisson.
Éclaircissements sur la question de savoir si la méthode de traitement des enrochements saturés sera adéquate pour réduire les concentrations de sélénium dans l'eau de contact et prévenir la contamination du milieu environnant, et éclaircissements sur les méthodes de surveillance pour garantir que cette méthode de traitement est efficace.
Terres humides
Éclaircissements sur les effets potentiels et les options de traitement proposées pour l'atténuation du sélénium dans les terres humides, compte tenu du potentiel élevé de bioaccumulation dans le biote des eaux à faible débit, de la gestion de la spéciation du sélénium et de l'interaction avec la communauté microbienne.
Autres
Effets potentiels sur la fréquence des inondations et des feux de forêt incontrôlés dans la région, la sensibilité de la zone aux infestations de dendroctone du pin et la gravité des éclosions, et la contamination potentielle des eaux de surface dans le bassin versant environnant en raison de l'enlèvement des arbres dans l'empreinte du projet.